

# Coopérative doMino

## Région Auvergne-Rhône-Alpes

### Membres

25 membres : lieux de diffusion, compagnies et bureaux de production répartis sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes

### Représentant :

Marie-Albine Lesbros  
Espace 600, Grenoble

### Historique/caractéristiques

Association créée en 2016 dans la continuité de la Belle Saison avec l'enfance et la Jeunesse, pour répondre à la question "comment produire autrement ?"

### Objectifs généraux

- Encourager la création contemporaine jeune public sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Regrouper les acteurs professionnels autour de moyens et compétences dans un principe de solidarité
- Favoriser les liens et échanges entre tous les acteurs de la création jeune public autour des problématiques et enjeux du secteur jeune public
- Accompagner le projet artistique sélectionné chaque année avant, pendant et après leur création dans la mesure des moyens de la coopérative

### Fonctionnement

1 projet soutenu/an (objectif : 10 000€ d'aide) sélectionné à partir d'un appel à projet.

### Montant des coproductions

10 000€ / projet

### Soutiens complémentaires et accueil des tutelles

Soutien exceptionnel du Ministère la première année à l'association dont une partie a été accordée à la compagnie retenue en 2016

### Gestion du fond mutualisé

Chaque membre s'acquitte de sa participation financière directement auprès de l'association entre le 1er sep N et le 31 janvier N+1 pour le projet sélectionné l'année N.

Chaque membre s'engage pour au moins 3 ans, sur la base du montant versé la première année

## **Pilotage**

1 membre = 1 voix

Les dossiers soumis à doMino sont répartis auprès des membres afin que chaque projet soit lu par au moins un des groupes de travail constitués de 3 à 4 membres.

Pour la formation des groupes, les associations de structures ayant habituellement peu d'échanges sont favorisées afin de promouvoir, au sein même de doMino, les principes de découverte et de partage.

Une première journée d'instruction a lieu en septembre pendant laquelle chaque groupe présente ses projets sélectionnés.

Au terme de cette journée, 3 à 5 projets sont retenus.

La sélection du projet soutenu a lieu mi-octobre à l'occasion d'une journée d'échanges avec les équipes artistiques des 3 à 5 projets, et suite à la délibération parmi les membres présents selon le principe de l'argumentation positive et selon le principe « un membre = une voix ».

## **Critères d'éligibilité**

- Le projet de création est à l'adresse du jeune public (0-14 ans)
- Le projet artistique s'inscrit dans le champ de la création contemporaine dans la variété de ses formes et de ses écritures, toutes disciplines confondues
- La compagnie est domiciliée en Auvergne-Rhône-Alpes
- Le projet de création est prévu pour la saison n+2
- Le projet doit bénéficier du soutien d'au moins un lieu partenaire en coproduction numéraire et/ou en pré-achat.

## **Droits de suite**

0

## **Limites**

Difficultés économiques et structurelles rencontrées par les membres

## **Période de candidature pour les compagnies**

Dossier de candidature disponible depuis mars, à compléter et envoyer pour le 15 juin

## **Projets soutenus les 3 dernières années**

"Le bestiaire végétal" du colectivo Terron